PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le 13 septembre 2017 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC de La Mitis située au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli, à compter de 19 h 30, sous la présidence de M. Réginald Morissette, préfet.

## 1. Ouverture et présences

#### **SONT PRÉSENTS:**

MMES Rose-Marie Gallagher Sainte-Flavie
Madeleine Perreault La Rédemption
Gitane Michaud Les Hauteurs
Danielle Doyer Mont-Joli

MM. Réginald Morissette Saint-Joseph-de-Lepage Alain Carrier Sainte-Angèle-de-Mérici

Rodrigue Roy Grand-Métis

Jean-Pierre Bélanger Saint-Charles-Garnier

Paul-Eugène Gagnon Sainte-Luce

Georges Deschênes Saint-Gabriel-de-Rimouski

Gilles Laflamme Padoue

Guillaume Bérubé Saint-Octave-de-Métis

Olivier Gillet Saint-Donat Jean-Pierre Pelletier Métis-sur-Mer

Fabien Boucher Price

Maurice Chrétien Sainte-Jeanne-D'Arc

## **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

M Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier Mme Judith Garon, directrice générale adjointe et finances Mme Kathy Laplante, conseillère au développement rural Mme Émilie Pedneault, chargée de projet en aménagement

Le préfet, M. Réginald Morissette, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

#### C.M. 17-09-169

Il est proposé par M. Olivier Gillet, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

### A. GESTION

- 1. Ouverture et présences
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 12 juillet 2017 a) Adoption
  - b) Suivi
- 4. Correspondance
- 5. Première période de questions

#### B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 6. Avis de conformité du règlement 2017-07 de Sainte-Flavie
- 7. Avis de conformité du règlement 2017-03 de Ste-Angèle-de-Mérici

- 8. Avis à la CPTAQ-traitement des eaux usées à Les Hauteurs
- 9. Vente de terrains sur les TPI dans le secteur du Mont-Comi
- 10. Chemin forestier sur les TNO de La Mitis
- 11. Délai de réponse au dépôt du rôle d'évaluation de la municipalité de La Rédemption

#### C. ADMINISTRATION

- 12. Demande de dons et commandites
- 13. Demande d'appui financier de la part de l'organisme Moisson-Mitis
- 14. Adoption des états financiers 2016 de la MRC de La Mitis
- 15. Mme Émilie Pedneault, plan d'aménagement et de gestion du Parc régional de la rivière Mitis
- 16. Rapport annuel de la SQ 2016-2017
- 17. La démarche Municipalité amie des ainés (MADA)

#### D. DIVERS

- a) Stratégie jeunesse
- b) Décision Ville Mont-Joli concernant le Service prévention incendie de la MRC
- c) Fausse représentation

## E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 18. Fonds de développement des territoires
  - 18.1 Projets de ski hors-pistes et sentiers de vélo back country
  - 18.2 Adoption du rapport d'activités
- 19. Projet éolien Lac Alfred
  - 19.1 Suivi
  - 19.2 Investissement dans le projet
- 20. Projet éolien La Mitis
  - 20.1 Suivi
  - 20.2 Autorisation de distribution des bénéfices du 1<sup>er</sup> semestre
- 21. Projets éoliens de l'alliance Bas-Saint-Laurent/Gaspésie
  - 21.1 Suivi du projet Roncevaux
  - 21.2 Suivi du projet Nicolas-Riou
- 22. Modifications à la politique d'aide financière et d'investissement de la MRC

## F. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

## G. PÉRIODE DE QUESTIONS

## H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#### A. GESTION

## 3. <u>Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2017</u>

C.M. 17-09-170 Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2017 tel que présenté.

#### <u>Suivi</u>

M. Marcel Moreau, directeur général, fait le suivi du procès-verbal du 12 juillet 2017.

## 4. <u>Correspondance</u>

M. Moreau fait lecture de la correspondance reçue.

## 5. Première période de questions

Aucune question.

## B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

## 6. Avis de conformité du règlement 2017-07 de Sainte-Flavie

#### C.M. 17-09-171

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de zonage d'une municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Flavie a adopté le 11 septembre 2017 le règlement numéro 2017-07 modifiant le règlement de zonage numéro 2011-04;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 2017-07 de la municipalité de Sainte-Flavie.

## 7. <u>Avis de conformité du règlement 2017-03 de Sainte-Angèle-de-Mérici</u>

#### C.M. 17-09-172

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de zonage d'une municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici a adopté le 5 septembre 2017 le règlement numéro 2017-03 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-06;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce règlement tend à répondre aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. Maurice Chrétien, appuyé par M. Fabien Boucher et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 2017-03 de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.

## 8. Avis à la CPTAQ-traitement des eaux usées à Les Hauteurs

C.M. 17-09-173

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a refusé une demande soumise pour la réalisation des installations de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées à Les Hauteurs selon l'option #2, soit à l'est du village, puisqu'il ne s'agissait pas du site de moindre impact sur l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Les Hauteurs s'adresse maintenant à la CPTAQ afin de réaliser des installations de traitement des eaux usées sur un autre site, selon l'option #3, soit au nord du village;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles,* ladite demande doit être assimilée à une demande d'exclusion de la zone agricole et requiert l'appui de la MRC en vertu de l'article 65 de cette *Loi*;

**CONSIDÉRANT QUE** le site retenu est boisé, sans érable;

**CONSIDÉRANT QUE** les sols sont de classe 3 pour l'ensemble des sites envisagés;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie du site de traitement serait limitée au strict minimum;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation n'engendrerait aucune conséquence quant aux possibilités de développement des entreprises agricoles avoisinantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ce projet n'affectera pas l'homogénéité du territoire agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux visent à assurer un traitement adéquat des eaux usées et s'effectuent par conséquent dans l'intérêt de la collectivité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse réalisée par l'aménagiste de la MRC démontre que ce projet respecte les objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi que les dispositions du document complémentaire de la MRC de La Mitis.

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par Mme Rose-Marie Gallagher, appuyée par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité de :

1º Donner un appui ainsi qu'un avis favorable à la demande de la municipalité des Hauteurs afin de réaliser des installations de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées;

- 2° Déclarer que ce projet s'avère conforme au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;
- 3° De renoncer aux délais prescrits par la Loi pour présenter de nouvelles observations ou demander une audition.

## 9. Vente de terrains sur les TPI dans le secteur du Mont-Comi

#### C.M. 17-09-174

**CONSIDÉRANT QUE** La MRC de La Mitis a procédé en 2008 à l'implantation d'un secteur de villégiature dans le secteur du Mont-Comi composé de 16 terrains et à la mise en vente des terrains de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a obtenu du MERN l'autorisation de procéder à la vente de 3 terrains additionnels dans le même secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une parution dans le journal L'Information en 2015 pour la vente de ces terrains avec l'obligation de construire une résidence dans un délai de 2 ans, aucun acheteur ne s'est présenté.

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. Alain Carrier, appuyé par Mme Madeleine Perreault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC :

- Annule la clause au contrat concernant l'obligation de construire une résidence dans un délai de 4 ans suite à la signature de celui-ci pour chacun des 3 terrains qui sont encore en disponibilité dans le secteur de villégiature du Mont-Comi;
- Autorise la vente des terrains 3 et 9 à 2\$ / m.c. et le terrain 19 à 3\$ / m.c.;
- > Autorise le directeur général à signer tous les documents relatifs à la vente de ces 3 terrains.

#### 10. Chemin forestier sur les TNO de La Mitis

#### C.M. 17-09-175

**CONSIDÉRANT** la problématique des transports de bois dans les municipalités de Saint-Charles-Garnier et de La Rédemption;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'un chemin forestier viendrait régler la problématique identifiée ci-haut;

**CONSIDÉRANT QUE** les TNO possèdent les sommes nécessaires pour la construction de ce chemin dont les coûts étaient évalués à 98 000.00 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats de l'appel d'offres, dont un seul soumissionnaire à déposé une soumission conforme, dépassent le budget.

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité :

- QUE le Conseil des maires augmente le budget à 103 000 \$;
- **QUE** le Conseil des maires accorde le contrat à la compagnie Construction Jalbert et Pelletier inc. pour un montant maximum de 60 000 \$ avant taxes pour la construction du chemin.

# 11. <u>Délai de réponse au dépôt du rôle d'évaluation de la municipalité de La Rédemption</u>

C.M. 17-09-176

CONSIDÉRANT l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 15 septembre, reporter le dépôt du rôle d'évaluation au 1<sup>er</sup> novembre suivant;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'évaluateurs Servitech a adressé une demande d'extension pour le dépôt du rôle 2018-2019-2020 pour la Municipalité de La Rédemption à la MRC en date du 31 juillet.

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. Fabien Boucher, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de reporter le dépôt des rôles (2018-2019-2020) au 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour la municipalité de La Rédemption.

#### C. ADMINISTRATION

#### 12. Demande de dons et commandites

C.M. 17-09-177

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan d'action de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution.

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter les demandes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Organismes	Raison de la	Montant	Montant
demandeurs	demande	demandé	accordé
Club de patinage de vitesse de La Mitis	Campagne de financement annuelle	Programme de visibilité	300 \$

## 13. <u>Demande d'appui financier de la part de l'organisme</u> Moisson Mitis

C.M. 17-09-178

**CONSIDÉRANT** les demandes de plus en plus criantes au niveau des besoins alimentaires sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** Moisson Mitis offre les services de dépannage alimentaire et possède l'expertise en cette matière;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme de récupération des supermarchés a permis d'augmenter de façon considérable les quantités de denrées alimentaires chez Moisson Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** les équipements désuets et les infrastructures de Moisson Mitis ne permettent pas la collecte et l'entreposage des matières;

**CONSIDÉRANT QU**'une contribution financière de la MRC est nécessaire afin d'améliorer la situation de façon considérable.

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par Alain Carrier, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité :

- QUE le Conseil des maires accorde une aide financière de 31 110.00 \$ à Moisson Mitis pour permettre l'acquisition de deux congélateurs, un réfrigérateur, la réparation du plancher de l'entrepôt et réaliser les travaux électriques nécessaires;
- **QUE** cette somme soit prise à même le fonds de développement éolien régional de la MRC.

## 14. Adoption des états financiers 2016 de la MRC de La Mitis

C.M. 17-09-179

Il est proposé par Mme Rose-Marie Gallagher, appuyée par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'approuver le dépôt du rapport des informations financières de la MRC de La Mitis pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, tels que préparés par la firme Mallette.

## 15. <u>Mme Émilie Pedneault, plan d'aménagement et de gestion</u> du Parc régional de la rivière Mitis

Présentation du plan d'aménagement et de gestion du Parc régional de la rivière Mitis par Madame Émilie Pedneault, chargée de projet en aménagement de la MRC de La Mitis.

#### 16. Rapport annuel de la SQ 2016-2017

C.M. 17-09-180

Il est proposé par Mme Danielle Doyer, appuyée par M. Olivier Gillet et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel 2016-2017 de la Sureté du Québec, tel que présenté par M. Marcel Moreau.

## 17. <u>La démarche Municipalité amie des ainés (MADA)</u>

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec, grâce à sa politique Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec et à son plan d'action 2012-2017 poursuit son programme de soutien financier pour implanter la démarche MADA à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est directement touchée par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche MADA vise à aider les municipalités à encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et à concrétiser une vision de société pour tous les âges;

**CONSIDÉRANT QUE** la Table Vieillir en santé sur le territoire de La Mitis accueille favorablement que toutes les municipalités de la MRC obtiennent la reconnaissance MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités suivantes ont déposé une résolution indiquant que les travaux seront exécutés sous la coordination de la MRC :

- Municipalité de Grand-Métis
- Municipalité de La Rédemption
- Ville de Mont-Joli
- Municipalité de Padoue
- Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici
- Municipalité de Sainte-Jeanne-D'Arc
- Municipalité de Sainte-Luce
- Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage
- Municipalité de Saint-Octave-de-Métis

#### **POUR CES MOTIFS:**

C.M. 17-09-181

Il est proposé par Mme Danielle Doyer, appuyée par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité de désigner Mme Madeleine Perreault à titre de responsable du dossier « aînés » pour la MRC de La Mitis.

C.M. 17-09-182

Il est proposé par M Jean-Pierre Pelletier, appuyé par Mme Danielle Doyer et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC à déposer une demande collective d'aide financière au Ministère de la Famille dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), de désigner Mme Martine Caron à titre de représentante de la MRC pour le suivi de la demande d'aide financière et de désigner M. Marcel Moreau signataire pour la convention et la reddition de comptes.

#### D. DIVERS

## a) <u>Stratégie jeunesse</u>

C.M. 17-09-183

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Stratégies jeunesse en milieu municipal – phase pilote » au secrétariat à la jeunesse;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a obtenu une réponse positive permettant la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention de 40 000 \$ sur un coût total de projet de 54 000 \$ est attribuée à la réalisation de ce dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) est responsable du suivi pour la réalisation du projet.

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par Mme Rose-Marie Gallagher, appuyée par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet, M. Réginald Morissette ainsi que M. Marcel Moreau, directeur général à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente avec le MAMOT concernant le projet « Stratégies jeunesse en milieu municipal – phase pilote » du secrétariat à la jeunesse.

## b) <u>Décision Ville Mont-Joli concernant le Service de prévention incendie de la MRC</u>

Lecture d'une lettre de M. Olivier Gillet concernant la décision de retrait de la Ville de Mont-Joli du Service de prévention et de direction incendie de la MRC.

Il est de plus convenu que la direction générale de la MRC demande à une firme spécialisée réaliser une étude pour l'optimisation des services incendie sur l'ensemble de son territoire.

## c) Fausse représentation

M. Alain Carrier dénonce ce qu'il considère comme une fausse représentation d'un candidat à la mairie de Sainte-Angèle, M. Michel Côté. M. Carrier mentionne que la page Facebook de M. Côté n'est pas à jour et souhaite qu'une demande lui soit acheminée afin de corriger la situation.

## E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## 18. Fonds de développement des territoires

## 18.1 Projets de ski hors-pistes et sentiers de vélo back country

C.M. 17-09-184

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan d'action de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** les requêtes cadrent avec les priorités identifiées au plan d'action de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de la Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

#### **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. Paul-Eugène Gagnon, appuyé par Mme Rose-Marie Gallagher et résolu à l'unanimité :

• D'accepter les demandes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Description du projet	Montant demandé	Montant octroyé
Sentiers des Écorchis	Plan d'aménagement des sentiers	5 000 \$	5 000 \$
Développement multiressources de La Rédemption	Développement de ski hors-piste	1 500 \$	1 500 \$

 Que les sommes d'argent soient prises à même le fonds de développement du territoire.

## 18.2 Adoption du rapport d'activités

C.M. 17-09-185

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a signé une entente relative au Fonds de développement des territoires et que par cette entente, elle s'engageait à produire un rapport annuel d'activités;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire informer la population de l'attribution des sommes octroyées dans le cadre du Fonds et des résultats atteints et ainsi, afficher sur son site Internet le rapport d'activités 2016-2017.

## **POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. Alain Carrier, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel d'activités 2016-2017 du Fonds de développement des territoires et de l'afficher sur le site Internet de la MRC au bénéfice de la population.

#### 19. Projet éolien Lac Alfred

#### **19.1 Suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi des activités et résultats pour le projet éolien du Lac Alfred.

#### 19.2 Investissement dans le projet

Information et discussion sur la possibilité de garder ou vendre les actions détenues dans le parc éolien du Lac Alfred, compte tenu des déficits des deux dernières années.

## 20. Projet éolien La Mitis

## 20.1 **Suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi des activités et résultats pour le projet éolien La Mitis.

## 20.2 Autorisation de distribution des bénéfices du 1er semestre

C.M. 17-09-186

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Fabien Boucher et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des bénéfices aux municipalités pour les 6 premiers mois du projet éolien communautaire La Mitis, pour un montant total de 594 749.66 \$.

## 21. <u>Projets éoliens de l'alliance Bas-Saint-Laurent/Gaspésie</u>

#### 21.1 Suivi du projet Roncevaux

M. Moreau fait le suivi du projet éolien Roncevaux, en service depuis décembre 2016. Les bénéfices prévus pour 2017 sont de 200 000.00 \$.

#### 21.2 Suivi du projet Nicolas-Riou

M. Moreau fait le suivi du projet éolien Nicolas-Riou. Ce projet est présentement en phase de construction et la mise en service devrait se faire en décembre 2017. Les bénéfices présagés pour ce projet sont de 500 000.00 \$ pour 2018.

## 22. <u>Modifications à la politique d'aide financière et d'investissement de la MRC</u>

C.M. 17-09-187

**CONSIDÉRANT** les nouvelles réalités entrepreneuriales et l'approche par besoins développée depuis 2009 par le CLD dans l'application des modalités de soutien financier aux entreprises et aux entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT QUE**« Fonds locaux FTQ» réduira de 1% (à 4% au lieu de 5%) le taux d'intérêt chargé à la MRC selon l'entente de crédit variable à l'investissement pour le Fonds local de Solidarité-MRC de La Mitis (FLS);

**CONSIDÉRANT** la quasi-absence de paramètres liés au soutien aux entreprises contenu dans l'entente entre la MRC et le MAMOT dans le cadre du Fonds de développement des territoires (paramètres exigés déjà inclus et conformes);

**CONSIDÉRANT QU**'il s'agit de donner aux conseillers en entreprise du CLD ainsi qu'au Comité d'investissement commun (CIC) des outils de travail plus souples pour maximiser la réussite des projets d'affaires en plus de rendre les fonds d'investissement plus compétitifs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assouplissement requis, à l'égard de l'actuelle politique d'investissement et d'aide financière afin de répondre de manière plus appropriée aux besoins des entrepreneurs et entreprises, commande de manière générale les modifications suivantes :

- a. Calcul du taux de base à 4% plus prime de risque pour l'investissement harmonisé des Fonds local d'investissement –FLI et Fonds local de solidarité FTO- FLS;
- b. Cumul des aides gouvernementales autorisées à 80% par le MAMOT aussi pour les entreprises privées (sauf entreprises où il y a du FLI 50%.);
- c. Enlever le critère de « dépenses admissibles » et repositionner en « dépenses inadmissibles » comme critère général;
- d. Abroger la règle voulant que l'entrepreneur s'engage à travailler à temps plein dans l'entreprise (ex.: permettre la création d'une 2e entreprise ou travail à temps partiel à l'extérieur);
- e. Permettre le soutien ponctuel à des activités ou démarches de pré projet (ex : enveloppe pour des services professionnels tels avocat, notaire, fiscaliste ou effectuation);
- f. Assouplir les règles de recevabilité des projets visant le développement de nouveaux marchés ou l'introduction de projet de nature environnementale ou écologique;
- g. Ouvrir à tout type d'entreprises. S'appuyer sur l'analyse du marché et de la concurrence en analyse cas par cas pour rendre admissible ou non un projet à l'aide financière sauf exception à l'annexe A (liste générale et réduite).

Il est proposé par M. Paul-Eugène Gagnon, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC adopte la Politique générale d'investissement et d'aide financière aux entreprises selon les modifications précitées.

#### F. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

## G. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Vallier April, président de Moisson Mitis, remercie les maires pour l'octroi de l'aide financière.

## H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 17-09-188	Il est proposé par M. Fabien Bouch jour étant épuisé. Il est 9 h 15.	er de lever la séance, l'ordre du
	Réginald Morissette Préfet	Marcel Moreau Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Réginald Morissette, préfet, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.